

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-20

Séance du 27 mars 2026

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, et le vingt-sept mars, à 18h00, le
En exercice : **15** conseil municipal de la commune, convoqué le **23 mars 2026**,
Présents : **13** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de
Votants : **15** ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier
BARTHELEMY

Présents :

Olivier BARTHELEMY, Bernard BOURSIER, Evelyne LAPASSET, Christian CAMINITA, Céline FABBRI, Daniel TILMANT, Jean-Philippe HALBERT, Genevieve HADJ-SAID, Laëtitia BONNICI, Yuna RAUX, Mathis FORTUNATO, Fabrice MULLER-LONG, Alix PAOLILLO.

Absents excusés donnant pouvoir :

Véronique DUBOIS donne procuration à Olivier BARTHELEMY, Jean-Christophe BRUNEL donne procuration à Bernard BOURSIER

Absents :

Monsieur Bernard BOURSIER a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Indexation de l'IRL loyer communaux**Montant des loyers communaux pour l'année 2026**

Vu les baux de location signés par la Commune avec les locataires ci-dessous nommés dans le tableau

Vu les renouvellements de baux pour deux locataires pour l'année 2026.

Vu le changement d'indice de référence des loyers (IRL)

Considérant que les loyers des logements communaux et des garages communaux sont révisés tous les ans au 1^{er} Janvier de l'année sur la base de réindexions de l'IRL pour l'ensemble des locataires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

D'APPROUVER la modification de l'augmentation des locations d'immeubles à usage d'habitation applicables au 1^{er} janvier 2026 pour qui leur IRL sera appliqué à la date anniversaire de leur bail.

DE PORTER ces recettes au budget correspondant M.57/ 2026 et de procéder aux réajustements en fonction des montants des loyers déjà perçus au litre de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER la modification de l'augmentation des locations d'immeubles à usage d'habitation applicables au 1^{er} janvier 2026.

DE PORTER ces recettes au budget correspondant M57 /2026 et de procéder aux réajustements en fonction des montants des loyers déjà perçus au titre de l'année 2026.

Accusé de réception en préfecture
083-218300895-20260327-lmc12026000045-DE
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

LOCATION D'IMMEUBLES A L'USACE D'HABITATION

Nom du locataire	Adresse	Date d'entrée	Loyer Mensuel 2025	Loyer Mensuel 2026
LAURENT Jean-Paul	20 Place du Four	01/08/1997	209.01	211.18
SAIBI Dalila	23 Rue Basse	01/08/2008	338.53	342.05
SOPHIKITIS Nicolas	31 Rue du Cercle	01/01/2008	137.73	139.16
RAUX Patrick	9 Rue Sainte Anne	01/06/2024	569.24	575.16
BOURSIER-ROMAN Magali	11 Place de l'Eglise	02/01/2006	341.40	344.95

LOCATION DE GARAGES

Nom du locataire	Adresse	Loyer Mensuel 2025	Loyer Mensuel 2026
LAURENT Jean-Paul	20 Place du Four	37.11	37.50
SAIBI Dalila	18 Rue Basse	37.11	37.50
BARSANTI Lucette	28 Rue du moulin	37.11	37.50
ROMAN Sébastien	31 Rue du moulin	37.11	37,50
HAMONOU Olivier	Rue du portail	37.11	37.50
PROU Vanessa	Rue du moulin	37.11	37.50

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr »

Fait et délibéré à Ollières, les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Monsieur le Maire,
Olivier BARTHELEMY**

**Le Secrétaire de Séance
Bernard BOURSIER**





Accusé de réception en préfecture
083-218300895-20260327-lmc120260000045-DE
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

